

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSÉS : Mme LEMBEZAT (à donné pouvoir à M. le Maire), M. RAMALHO (à donné pouvoir à M. WILS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAYLE-LASSERRE

22 – 113 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à quelques réajustements budgétaires concernant le budget principal de la commune.

A/ Au niveau de la section de fonctionnement

En dépenses, un ensemble de réajustements entre les divers chapitres budgétaires pour un total de + 105 400 € avec principalement :

- | | |
|---|------------|
| • Chapitre 011 charges générales | + 42 100 € |
| • Chapitre 012 frais de personnel | + 73 600 € |
| • Chapitre 65 autres charges courantes | + 10 100 € |
| • Chapitre 67 charges exceptionnelles | + 29 600 € |
| • Chapitre 023 opérations d'ordres – virement | - 50 000 € |

En recettes, un ensemble de réajustements entre les divers chapitres budgétaires pour un total de + 105 400 € avec principalement :

- | | |
|---|------------|
| • Chapitre 70 ventes de produits et prestations | + 10 000 € |
| • Chapitre 73 impôts et taxes | + 44 500 € |
| • Chapitre 74 subventions et participations | + 26 300 € |
| • Chapitre 75 autres produits de gestion | + 9 400 € |
| • Chapitre 77 produits exceptionnels | + 15 200 € |

B/ Au niveau de la section d'investissement

En dépenses, un ensemble de réajustements afin de prendre en compte certaines demandes des services ou des régularisations en cours pour un montant total de – 25 600 € avec par opération :

DÉPENSES	MONTANTS
Opération 15 – Matériel et équipements	+ 8 100 €
Opération 18 – Équipements sportifs	- 26 700 €
Opération 24 – Bâtiments patrimoine culturel	- 20 000 €
Opération 26 – Bâtiments autres	+ 4 800 €
Opération 27 – Logiciels et matériels informatique	+ 32 200 €
Opération 28 – Cinéma	- 4 000 €
Opération 32 – Aménagement urbain	- 20 000 €
TOTAL	- 25 600 €

En recettes, le réajustement des prévisions d'emprunt et la prise en compte du virement en provenance de la section de fonctionnement pour un montant total de - 25 600 € avec :

- Chapitre 10 dotations (taxes d'aménagement) + 1 800 €
- Chapitre 13 subventions d'investissement (amendes de police et DRAC) + 22 600 €
- Chapitre 021 opérations d'ordres - virement - 50 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 28 voix pour – 1 contre (M. DELTEIL) – 4 abstentions (M. CONEJERO, Mmes MUSSEL, DOMBLIDES M. MELIANDE), adopte la décision modificative n°2 du budget principal telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 octobre 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Publiée le 17 OCT. 2022